lesoirculture@lesoirdalgerie.com

EN LIBRAIRIE

TIPASA

L'académicienne Assia Djebar et ses œuvres revisitées

La bibliothèque centrale de la ville de Tipasa avait accueilli, récemment, des personnalités du monde de la culture et de l'art algériens pour évoquer la mémoire, les œuvres et la personnalité de l'académicienne Assia Djebar.

Photo : D.R.

Etaient présents à ce grand évènement culturel, Ahmed Bedjaoui, un ami et proche de la défunte Assia Djebar, un professionnel de la presse, du cinéma et de la télévision.

Dans son allocution, Ahmed Bedjaoui s'est d'emblée présenté «j'étais producteur de Assia Djebar», en affirmant à propos de la défunte, «elle fut non seulement écrivaine, mais cinéaste au plus profond d'elle-même. C'est une cinéaste majeure. Je l'avais découverte après l'indépendance, lorsqu'elle était prof à la fac d'Alger au département de français», déclara Ahmed Bedjaoui, qui précisa «Assia Djebar fut victime du complexe de fait du français qui s'était instauré durant les années 1970 qui lui a été communiqué en la décourageant, au même titre que Kateb Yacine qui n'écrivait plus en français. L'ambiance n'était pas bonne. Assia n'a plus écrit pendant 10 ans. Elle était bloquée», témoignait Bedjaoui.

A propos de son film *La nouba des femmes du Mont Chenoua*, Bedjaoui dira «elle a voulu filmer des textes, des pamphlets».

Evoquant l'autre œuvre de Assia Djebar, *Loin de Medine*, Ahmed Bedjaoui dira «elle a rappelé qu'elle était une historienne qui voulait d'abord filmer des femmes par des femmes en écrivant un roman vu par des femmes».

Dans ses témoignages, Ahmed Bedjaoui dira «je fus le témoin de ses ébauches de romans, ainsi que de sa façon de récupérer la langue en écrivant avec un regard cinématographique. Sa caméra a filmé avec un œil qui est un regard à travers l'œil du Haïk».

L'intervention de Mme Nadia Sebkhi, romancière, poétesse et directrice de publication, fut émouvante lors de l'évocation du parcours et des œuvres de Assia Djebar «elle avait pioché dans des textes de l'exégèse en affirmant sa fierté d'être cette femme algérienne de confession musulmane», en réponse à la similitude avec les œuvres de Tabari, notamment dans son œuvre *Loin de Médine*.

Mme Nadia Sebkhi, évoquant le choix de l'écrivaine pour le cinéma et le dilemme posé par la langue, avait rappelé l'une des citations de Assia Djebar : «J'ai pensé sincèrement que je pouvais devenir écrivain francophone... J'ai compris qu'il y avait des problèmes avec la langue arabe écrite… C'est pourquoi, faire du cinéma pour moi ce n'est pas abandonner le mot pour l'image.»

Plusieurs proches de la défunte sont intervenus lors de cette cérémonie, à l'instar de Khelil El Berkani, qui a évoqué la participation de la famille de Assia Djebar, à l'instar de Mohammed El Berkani, un lieutenant de l'Emir Abdelkader, ainsi que la déportation et l'emprisonnement de cette famille en 1842, dans la forteresse de Sainte Marguerite.

Mme Imekraz, artiste et animatrice de cet événement, a évoqué les œuvres et le parcours de la défunte Assia Djebar, à travers ses œuvres picturales et des poèmes qu'elle a presentés à l'assistance.

Plusieurs universitaires d'Alger et de Médéa étaient présents à cet évènement, à l'instar du Dr Rachid Kourat vice-doyen de la Faculté de langue d'Alger et du Dr Djebbour Aïssa de l'université de Médéa. Le Dr Benbraham, le président du Syndicat national des médecins libéraux avait, quant à lui, évoqué Assia Djebar : «Cette écrivaine est plus grande que Cherchell, son envergure est immense. Cette grande dame est connue aux Etats-Unis, en Allemagne, en France et partout dans le monde.»

Houari Larbi

EL TARF

Une nouvelle étoile dans la galaxie rap est née à El Tarf

Raed Bouzana, un jeune artiste de la ville d'El Tarf, lycéen de son état, connu sous le nom de rappeur : M.C. Prince dans le monde de la musique rap, est en train de faire le buzz sur la Toile à travers les réseaux sociaux, dont particulièrement Youtube et Facebook. Avec trois chansons connues et diffusées sur Youtube à savoir *L'Amère vérité*, *Vie exécrable* et *Plume noire*, M. C. Prince est en train de crever la toile par des mots crus et sincères puisés d'une langue maternelle spécifique de la région, et ce, en dénonçant entre autres, les souffrances d'une jeunesse en déshérence, le problème identitaire, les fléaux sociaux dont particulièrement la drogue, et la corruption généralisée, etc.

Interrogé sur ses débuts dans le rap, notre interlocuteur indiquera que son choix pour cette musique vient d'un besoin intenable de s'exprimer et d'alerter les jeunes sur les dangers qui les guettent et les contingences de la vie.

Et il ajoutera pour mieux expliciter ses choix de thèmes que «la frange juvénile dont les horizons sont bouchés dans la ville d'El Tarf manque cruellement d'espaces de culture et de loisirs et se trouve, de fait, face à un seul dilemme, celui de la drogue ou El Harga».

«Je tiens à souligner que le virus de cette musique m'a été inoculé par le groupe Triple a Crew de la commune de Bouteldja qui m'a appris les premiers rudiments et codes du rap. Aussi, je remercie le directeur de la Maison de jeunes «Betchine» qui m'a ouvert les portes pour les répétitions. Une ouverture salutaire faisant écho aux nouvelles directives du directeur de la jeunesse et sports», dira la coqueluche du rap de la région.

Daoud Allam

L'ART À L'ÉCOLE

Une convention-cadre entre les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture

Le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture ont signé lundi une convention-cadre visant le développement des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire.

La convention a été signée par la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, et la ministre de la Culture, Nadia Laâbidi. A cette occasion, Mme Benghebrit a affirmé que la convention permettra de mettre en place une commission intersectorielle qui se penchera sur les activités culturelles et artistiques en milieu scolaire.

Elle se chargera également de l'encadrement de festivals artistiques scolaires, le théâtre à l'école et la projection de films et documentaires à caractère historique et culturel tout en tentant de découvrir le potentiel artistique chez les enfants.

Pour sa part, Mme Nadia Laâbidi a indiqué que la convention contribuera également à l'encouragement de talents existant parmi les enfants, soulignant que ces activités culturelles faciliteront l'enseignement d'autres matières comme les mathématiques et la technologie.

La convention, a-t-elle dit, permettra de relancer la coopération dans le but d'insérer les arts en milieu scolaire, souhaitant à ce propos l'encouragement de la lecture chez l'enfant.

Le texte tend, en outre, à mettre en place un cadre de concertation, de partenariat et de coordination entre les ministères ainsi que les modes de leur réalisation.

D'autre part, les deux parties ont convenu d'œuvrer à faciliter l'adhésion des élèves à des espaces de lecture publics relevant du ministère de la Culture en dotant les bibliothèques scolaires en publications du ministère et autres établissements.

La convention vise également l'installation d'une commission intersectorielle composée d'experts chargés d'actualiser et d'adapter les programmes culturels et artistiques éducatifs et de définir les mécanismes de leur concrétisation.

Elle porte aussi sur la définition de mesures pratiques pour l'organisation de sessions de formation qui constitueront un espace pour les conférences et débats et le recours aux capacités disponibles au niveau des établissements de la formation artistique du ministère de la Culture en vue de mettre à exécution ces programmes éducatifs, culturels et artistiques.

En vertu de cette convention-cadre, les deux ministères s'emploieront à encadrer les festivals et manifestations nationaux scolaires (la semaine de l'école, du théâtre, du chant, du dessin, de l'opérette, de la calligraphie, de la poésie, de la prose, de la musique et autres...).

L'encouragement et l'encadrement des groupes d'élèves qui font du théâtre et l'art dramatique en milieu scolaire et la promotion des activités artistiques et culturelles en milieu scolaire et la programmation de sorties au profit des élèves vers les musées et sites archéologiques sont également soulignés dans le texte.

En vue de l'application de ces clauses, les deux parties ont décidé la création d'une commission conjointe entre les deux secteurs qui compte des représentants chargés du suivi et de la coordination.

La commission, dont la présidence sera tournante entre les deux ministères et qui se réunira deux fois par an, aura pour mission de définir les objectifs des programmes annuels.